

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 07 avril 2004

CS – 1.08

- ouverture d'un poste
- modification de l'organigramme

RAPPORT

Rédigé par M. Daniel FEURTEY
Vice Président
Présenté par M. Gérard GUYON
Vice Président

Dans le cadre de la promotion interne d'agent de maîtrise, la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, placée auprès du Centre de Gestion, a été admis à inscrire sur liste d'aptitude un agent du SERTRID, sur proposition du Président.

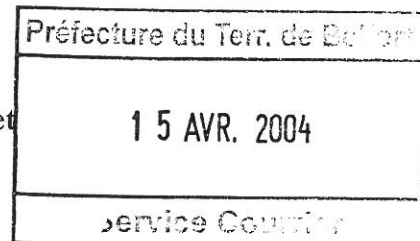
Ce dernier précise au comité que la nomination de l'agent exige légalement, la suppression du poste d'agent technique principal occupé actuellement par l'agent et la création corrélative d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Le président propose à l'assemblée d'adopter la présente délibération et de :

- Supprimer le poste d'agent technique principal.
- Créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Modifier le tableau des effectifs.
- Prévoir les crédits correspondants au budget

Après avoir entendu les explications de M. le vice-président, le Comité Syndical, à
L'UNANIMITE, DECIDE DE :

- Supprimer le poste d'agent technique principal.
- Créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Modifier le tableau des effectifs.
- Prévoir les crédits correspondants au budget



Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 15 AVR. 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 15 AVR. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le vice-président du S.E.R.T.R.I.D.

Gérard GUYON